

Évaluation environnementale

Le **Comité d'évaluation conjointe** (le Comité) a été créé en 2019 pour réaliser l'évaluation environnementale du projet. Les membres du Comité ont été nommés par le Gouvernement de la Nation Crie et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Le Comité a complété son évaluation et a regroupé ses conclusions dans un rapport provisoire.

L'**objectif du rapport** est de résumer les informations recueillies par le promoteur et de présenter l'analyse de ces informations par le Comité. Il est important de noter que le rapport tient compte de la possibilité que le projet ait des effets négatifs importants sur l'environnement (tels que définis dans la *loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012*). Le rapport est basé sur les avis d'experts fédéraux ainsi que sur des consultations avec les communautés cries (menées en 2019 et 2020). Après avoir analysé les différents composantes, le Comité a tiré des conclusions sur les effets potentiels du projet et les mesures d'atténuation du promoteur (méthodes pour éviter ou réduire les effets négatifs). Une ébauche de ce rapport a été publiée le 17 mars 2021, et il doit maintenant être examiné par les Nations Cries et le public.

Objectifs des sessions de consultation

- Présenter les conclusions du rapport
- Expliquer les conditions potentielles que le promoteur devra respecter si le projet est autorisé
- Permettre aux membres des Nations Cries de poser au Comité et aux experts fédéraux des questions sur le rapport et les conditions potentielles
- Recueillir les réactions de la communauté sur ces documents

Les commentaires des communautés seront utilisés pour ajuster et finaliser le rapport et les conditions potentielles avant qu'ils ne soient transmis au ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour la prise de décision sur le projet.

Comment participer

Vous pouvez soumettre des **commentaires écrits** sur le rapport et les conditions éventuelles. Date limite: 28 mai 2021

- Utilisez la fonction "Soumettre un commentaire" du Registre canadien d'évaluation d'impact à l'adresse www.canada.ca/rcei (numéro de référence du projet : 80005).
- Envoyez un courrier électronique à l'Agence à l'adresse iaac.minerose-rosemine.aeic@canada.ca.
- Envoyez vos commentaires par la poste: 901-1550 Ave d'Estimauville, Québec, QC, G1J 0C1

Vous pouvez également donner votre avis lors d'une **séances d'information virtuelles** (détails à venir). Lors d'une séance d'information, vous pouvez exprimer vos commentaires oralement ou les taper dans la boîte de discussion.

Il s'agit de la quatrième et dernière période de consultation publique pour l'évaluation environnementale de ce projet.

Sujets d'orientation

Le Comité aimerait connaître votre avis sur le rapport. En particulier, nous aimerions savoir si vous considérez que les effets sont correctement détaillés et que les mesures d'atténuation sont suffisantes pour ces éléments :

- Poissons et habitat du poisson, oiseaux migrateurs et espèces en péril (voir chapitres 5.1, 5.2 et 5.3)
- Utilisation du territoire par les Cries (voir chapitre 6.1)
- Santé des Cries (voir chapitre 6.2)
- Patrimoine culturel et naturel des Cries (voir chapitre 6.3)
- Effets socio-économiques liés à une modification de l'environnement (voir chapitre 6.4)
- Droits des Cries selon la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (voir chapitre 8)

Vos commentaires et suggestions sur les moyens d'éviter ou de réduire les effets négatifs du projet sont les bienvenus. Ils nous aideront à rédiger le rapport final.

Prochaines étapes : Après la période de commentaires, le Comité utilisera les commentaires des Nations Cries et du public pour préparer le rapport final et les conditions potentielles. Le ministre utilisera ces documents pour éclairer sa décision sur la poursuite ou non du projet.